

CHARTRE DE COOPERATION

Etablissement Public de Coopération Culturelle
de Culture scientifique, Technique et Industrielle
Grenoble Alpes

Programme de culture scientifique, technique
et Industrielle

PROJET



Préambule

Dans un monde façonné par les sciences et les technologies, la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) a pour objectif d'expliquer, donner les clés de compréhension des enjeux des développements scientifiques et techniques et de leurs impacts dans notre vie quotidienne. Elle concerne tous les citoyens et a pour ambition d'outiller chaque citoyen pour qu'il devienne un acteur curieux, critique et responsable du monde moderne dans lequel il évolue. Elle favorise en particulier la compréhension et la sensibilisation de tous aux grands enjeux scientifiques, sociétaux, technologiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Grenoble est reconnu comme le territoire pionnier en France de la CSTI grâce à la création du premier Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) en 1979, à l'initiative de représentants des universités et centres de recherche locaux et des collectivités locales. La Métropole et la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône-Alpes ont apporté depuis, aux côtés des universités et organismes de recherche et de l'Académie, un soutien sans cesse renouvelé au CCSTI – La Casemate.

Pour dynamiser la culture scientifique sur tout le territoire métropolitain et au-delà, et assurer une stabilité aux politiques menées, la Métropole et ses partenaires ont souhaité créer un établissement public de coopération culturelle (EPCC) de CSTI. Il aura pour mission de mettre en place une nouvelle forme de coopération. Il est à même d'offrir des espaces d'expérimentation pour la rénovation et la co-construction des politiques publiques dans le domaine culturel. L'EPCC à vocation industrielle et commerciale permet par ailleurs de recruter des salariés en contrat de droit privé et d'assurer des activités commerciales.

L'EPCC de CSTI intègre la transformation de l'association CCSTI de Grenoble/ La Casemate. Il s'agit ainsi de poursuivre et élargir le travail accompli par le CCSTI depuis 1979, pour mettre en œuvre une politique de culture scientifique structurante au niveau du territoire, pour garantir l'accès et le partage des connaissances à l'ensemble des habitants du territoire.

Cet EPCC sera le premier en France dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle, symbole de l'esprit pionnier des acteurs de la région grenobloise.

Objet

La présente charte a pour objectif de préciser les valeurs partagées par les partenaires de l'EPCC afin de développer une stratégie et une programmation de culture scientifique,

technique et industrielle cohérente, attractive et innovante en direction de tous les habitants du territoire. Elle décrit les enjeux de l'EPCC de CSTI, ainsi que les attentes des partenaires et le territoire sur lequel il intervient, **sur la période 2019-2021**, et des perspectives pour 2022 avec l'ouverture du futur Centre de Sciences dans le Sud de la Métropole grenobloise.

Coopérer, c'est rassembler pour mieux redistribuer, et créer des espaces de mise en sens des interventions publiques. Cette charte incarne une ambition commune, des enjeux, des perspectives et des objectifs partagés, dans une confiance réciproque. Cette coopération se construit dans la durée et dans un dialogue permanent. Elle vise à dépasser les intérêts propres à chaque acteur pour répondre au mieux à l'intérêt général et proposer un service public de la CSTI de qualité. **Ensemble, il s'agit de continuer à inventer, sur la région grenobloise, une voie singulière pour une politique de CSTI ouverte à tous, au débat, à l'expérimentation, et à la solidarité.**

Enjeux

- **Un enjeu de citoyenneté**

Lorsqu'ils s'informent sur des sujets scientifiques ou en débattent, les citoyens doivent être capables de faire la distinction entre les observations scientifiques et les interprétations pouvant en être faites, d'identifier les représentations erronées de certains résultats, et d'évaluer le degré d'incertitude ou de fiabilité associé à une hypothèse donnée. Pour ce faire, ils doivent connaître les méthodes scientifiques, mais aussi la nature et l'origine des connaissances scientifiques. Certaines questions de l'évaluation PISA mettent précisément l'accent sur ces aspects : la capacité à tirer, à partir de données, des conclusions adéquates, à mener et évaluer des investigations scientifiques, et à prendre en compte l'incertitude des mesures lors de l'interprétation des données. Les conclusions du rapport PISA¹ montrent que la France a encore du chemin à faire dans le domaine-là.

L'EPCC sera un lieu pour faire connaître les résultats des travaux des scientifiques, proposer un regard critique sur la science, susciter les débats, expérimenter, envisager de nouveaux axes de réflexion. L'Expérience de CSTI devra être proposée comme une expérience civique de fabrication de la citoyenneté et d'autonomisation des individus (empowerment).

¹ Selon une étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) menée en 2015 par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), les élèves français restent dans la moyenne de leurs pairs. Mais, une fois les résultats passés à la loupe, on relève cependant un recul de quatre points en mathématiques et une stagnation en sciences. La France est aussi un des pays où la différence de scores entre les élèves issus de milieux très défavorisés et très favorisés est la plus grande (118 points contre 88 pour la moyenne de l'OCDE).

- **Un enjeu social**

Il y a urgence à recréer du lien social et éviter les fractures entre les classes d'âges, les diplômés et les personnes sans formation, les amateurs et les professionnels, dans une société qui veut faire de chaque citoyen un acteur de l'innovation... L'EPCC se veut un modèle de dynamisme, vecteur de lien social, avec la création d'emplois, l'implication de scientifiques, de professionnels reconnus, d'étudiants, de lycéens, d'amateurs et de curieux, et l'accueil de tous les publics. Le Conseil d'administration sera particulièrement vigilant à ce que le lieu d'innovation ouverte puisse être investi par tous les publics, et notamment ceux des quartiers populaires et des publics prioritaires, les jeunes, les femmes, les personnes présentant un handicap et les personnes âgées.

- **Un enjeu de diffusion des savoirs**

L'EPCC participera à faire connaître les recherches menées au sein des laboratoires du site Grenoble Alpes, et sera un acteur du territoire pour la CSTI, il participera à intensifier le partenariat université-territoires. Il contribuera à amplifier, soutenir et rendre visibles les actions de diffusion portées par les acteurs scientifiques et étudiants de la Communauté Université Grenoble Alpes. Il participera à mettre en relation les chercheurs et les citoyens à l'école, sur l'espace public, dans les équipements culturels... Il participera à la diffusion des savoirs dans tous les domaines scientifiques y compris dans les sciences humaines et sociales.

- **Un enjeu de formation et de professionnalisation**

L'EPCC favorisera la transdisciplinarité, la pédagogie fondée sur l'observation et l'expérimentation, démarche développée aux côtés et en complémentarité des organismes dont c'est la mission principale : éducation nationale, académie, université. Il sera un lieu d'accueil de stagiaires, professionnels de la médiation scientifique et proposera des projets de recherche-action. Il sera un centre de ressources pour les enseignants et professionnels.

- **Un enjeu éducatif**

Face à la désaffection des jeunes et notamment des femmes pour les filières scientifiques, il est essentiel de permettre aux jeunes, comme à leurs parents, de découvrir l'intérêt de ces domaines d'activités. Les besoins en personnel qualifié sont particulièrement importants dans la région grenobloise en raison de l'implantation sur son territoire d'entreprises de technologies de pointe et d'organismes de recherche. Structure d'éducation populaire, l'EPCC devra être un lieu privilégié d'information, de débats, d'expérimentations et de réflexions autour des enjeux de la CSTI

- **Un enjeu de rayonnement**

La diversité de l'offre culturelle sera un atout pour assurer la promotion de l'agglomération, de la Région et de la communauté universitaire, en confortant son rayonnement local et international dans le domaine de la formation et de la recherche. Ce sera un axe de développement du tourisme urbain et d'affaires. Ce nouveau dispositif territorial, avec ses équipements, sera représentatif de la médiation scientifique « de nouvelle génération », en France, mais aussi en Europe, et il incarnera l'esprit pionnier de Grenoble. Il s'inscrira dans la politique générale d'attractivité de la Métropole grenobloise.

- **Un enjeu territorial**

L'EPCC constitue une opportunité de rééquilibrage territorial. Il constitue aussi le premier projet d'établissement culturel à destination du grand public pensé à l'échelle de la Métropole (49 communes) et de l'académie de Grenoble.

L'EPCC se décline sur deux équipements : la Casemate à Grenoble, puis sur le futur centre de sciences de Pont-de-Claix, mais il a vocation à rayonner sur tout le territoire métropolitain et l'Académie de Grenoble.

Pour le sud de l'agglomération grenobloise : alors même qu'il s'agit de la zone bénéficiant du plus fort accroissement démographique de l'agglomération, ce territoire est aujourd'hui peu concerné par le développement de grands équipements structurants. Avec l'ouverture du futur centre de sciences à Pont-de-Claix, le Sud grenoblois bénéficiera d'un nouvel équipement pour rayonner et d'un lieu de vie à investir par les habitants des zones d'habitation en perspective.

Au niveau de l'académie de Grenoble, la communauté des acteurs de CSTI et les curieux de science sera dynamisée afin d'échanger, construire de nouveaux projets, valoriser leurs actions, communiquer en direction de leurs publics via la plateforme Echosciences.

Rayonnement territorial/périmètre d'intervention

ETENDUE DES ACTIONS DE L'EPCC

De façon prioritaire, les actions de l'EPCC se déploieront dans le territoire métropolitain par le développement et la co-construction d'actions de CSTI en lien avec les 49 communes du territoire. Ce périmètre pourra être élargi à l'académie de Grenoble et au-delà pour la valorisation des projets portés par les acteurs de la Région, des départements, et de l'académie. Des projets européens permettront de créer des liens avec des structures et des citoyens dans d'autres pays.

Espaces de dialogue et de concertation

Le Conseil d'administration de l'EPCC s'appuiera sur des instances de dialogue et de concertation :

- **un comité d'orientation stratégique**, animé par la Métropole, pour mobiliser le collectif des acteurs locaux et régionaux de la CSTI qui dépasse les seuls membres fondateurs de l'EPCC (communes du territoire impliquées dans la diffusion de la CSTI, acteurs associatifs, MJC, etc.). Son président sera élu en son sein. Le comité d'orientation stratégique est l'instance qui gère la vie de la Charte, et ses possibles évolutions.
- un **conseil scientifique** qui aura en charge d'alimenter le conseil d'administration sur les axes thématiques à privilégier dans le cadre de la programmation à court, moyen et long terme ; de repérer les sujets de recherche qui sont porteurs de questionnements et d'enjeux sociétaux nécessitant des actions de médiation. Le comité scientifique est composé de personnalités du monde universitaire et de l'innovation industrielle. Son président sera élu en son sein. Il sera membre du conseil d'administration en tant que personnalité qualifiée pour la durée de son mandat.

Le fonctionnement du comité d'orientation stratégique et du conseil scientifique sont précisés dans le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC.

Partenariats/conventions

L'EPCC pourra conventionner avec tout partenaire répondant à ses objectifs.

Calendrier

Dès sa création, l'EPCC devra opérer en parallèle à l'exploitation de La Casemate (équipement), une série de services mutualisés (animation, médiation, plateforme web, portage de la masse salariale...), la programmation culturelle métropolitaine et hors les murs (Une Saison dans les Etoiles).

Le Centre de Sciences de Pont-de-Claix ne sera pas opérationnel avant **début 2022** et son exploitation n'impactera donc pas l'EPCC avant cette date. En revanche, l'EPCC devra préparer cette nouvelle étape et préfigurer la mise en service de ce nouvel équipement de CSTI.

Il est prévu que l'EPCC et ses statuts seront amenés à évoluer au plus tard pour la fin de l'année 2021, avant la mise en fonction du nouveau Centre de Sciences.

Les attentes des partenaires :

- **Coopération avec l'Académie**

L'enseignement des sciences et de la technologie est un enjeu important pour la formation des futurs citoyens éclairés qui sont amenés à comprendre le monde qui les entoure en se questionnant sur les informations auxquelles ils sont confrontés au quotidien. Les sciences expérimentales sont également un domaine où les élèves en difficulté réussissent mieux que dans d'autres champs disciplinaires. Développer la culture scientifique, la curiosité, l'esprit d'initiative et donner goût à l'École sont également des objectifs fondamentaux des enseignements scientifiques. Il est donc essentiel de développer un enseignement scientifique et technologique de l'école primaire au lycée en veillant à déployer des formations en sciences et technologie sur le territoire et de sensibiliser le citoyen aux enjeux d'aujourd'hui et de demain auxquels concourent fortement les sciences et la technologie.

- **Coopération avec La Région**

- **Coopération avec le Département :**

Le Département est fortement engagé pour l'aménagement culturel du territoire en souhaitant favoriser la culture partout et pour tous. Cet engagement est matérialisé également en faveur de la culture scientifique, technique et industrielle. Il se traduit notamment par :

- l'implication d'équipements culturels départementaux et notamment le Maison Bergès ;
- l'accompagnement des équipements de culture scientifique, technique et industriel et au premier titre la Casemate ;
- l'accompagnement de projets de culture scientifique, technique et industriel notamment des initiatives arts/sciences ;
- la promotion d'actions de découverte de la CSTI auprès des collégiens dans le cadre du Pass Isérois du Collégien Citoyen (PICC).

Une attention particulière sera portée à la mise en réseau des acteurs de la CSTI, à la mutualisation des initiatives, à la valorisation des projets et au développement des publics.

- **Coopération avec l'Université**

La Communauté Université Grenoble Alpes (ComUE UGA) et ses membres ont défini une politique de site en matière de culture scientifique et technique, validée en Conseil

académique le 3 octobre 2016, elle a notamment pour objectif d'intensifier le partenariat université – territoire.

Dans cette perspective, les établissements ComUE et UGA et le CCSTI - La Casemate ont tenu à formaliser et renforcer leur coopération en matière de CST sur le territoire métropolitain et académique en signant, en octobre 2017, deux conventions cadres. Elles ont chacune pour objectif de renforcer la coopération de ces établissements en matière de culture scientifique, technique et industrielle,

Considérant par ailleurs les liens historiques et les collaborations régulières entre les laboratoires, composantes, établissements et organismes de la communauté universitaire et scientifique et les établissements fondateurs de l'EPCC et le CCSTI - La Casemate, la COMUE et l'UGA s'engagent à conforter leurs collaborations pour participer au développement de la culture scientifique et technique sur le territoire métropolitain et académique.

La COMUE et l'UGA, tout en poursuivant leurs missions et actions propres en matière de CST, décident de participer aux activités de l'EPCC et en attendent notamment :

- Un appui à la communauté scientifique pour ses actions de médiation scientifique
- Une meilleure visibilité et dissémination des recherches et avancées scientifiques de la communauté Univ. Grenoble Alpes.
- Un appui à leur offre de pédagogie et de formation professionnelle

En contrepartie la COMUE et l'UGA proposent :

- Une participation aux contenus de la plateforme territoriale de culture scientifique
- Une contribution scientifique permanente pour le contenu des activités du futur centre de sciences
- Une participation aux événements de culture scientifique à dimension territoriale
- Un suivi et une aide à la validation scientifique des contenus d'expositions et animations de l'EPCC
- Une participation au conseil scientifique.

Les actions se feront en articulation et complémentarité avec les services existants de culture scientifique des établissements COMUE et UGA. Les trois établissements veilleront à leur information et publicité réciproques.

Les relations avec les chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs et doctorants sont établies par le biais des services universitaires ainsi que leurs composantes (laboratoires, UFR), afin que leurs activités dans ce domaine puissent être reconnues.

- **Coopération avec la Métropole**

En 2015, Grenoble-Alpes Métropole a pris la compétence pleine et entière de la CSTI sur son territoire, conduisant la Ville de Grenoble à transférer ses moyens de soutien au CCSTI à la Métropole. En juillet 2015, le Conseil métropolitain a voté à l'unanimité une délibération cadre résumant les enjeux et objectifs de son action en faveur de la CSTI. Dans une société « numérique » où sciences et technologies sont omniprésentes, la Métropole souhaite permettre à tous les citoyens du territoire de s'approprier la démarche scientifique, notamment aux plus jeunes et aux plus éloignés des études universitaires, pour prévenir une « fracture de la connaissance ».

Pour cela, Grenoble-Alpes Métropole :

- met en œuvre une politique de culture scientifique structurante au niveau du territoire pour garantir l'accès et le partage des connaissances à l'ensemble des habitants du territoire
- encourage et développe la participation des citoyens, notamment des jeunes
- construit un terrain d'expérimentation permanente pour de nouvelles formes de dialogue et de médiation entre sciences et société.

Ces grands objectifs sont déclinés à travers deux actions structurantes :

- La mise en place d'un nouveau dispositif partenarial de coopération par les acteurs publics du territoire : Département, Métropole, communes concernées, Université (COMUE et ses membres), et Région qui par la loi coordonne les initiatives territoriales dans ce domaine.
- la construction d'un nouveau centre de sciences à Pont-de-Claix, équipé d'un planétarium et d'une salle immersive.

- **Coopération avec les communes**

Echirolles

La Ville d'Échirolles est très attachée à l'Education, aux principes républicains et laïques qui l'incarnent. Le nouvel équipement métropolitain dédié à la culture scientifique, technique et industrielle est un outil très important de diffusion, de sensibilisation et d'appropriation d'une pensée, critique, expérimentale et rationnelle. La Ville souhaite qu'un lien fort soit construit avec les populations les plus fragiles et en situation de grande précarité économique et sociale, souvent très éloignées de ces enjeux culturels. Cela suppose une

réflexion articulant les propositions du conseil scientifique et du comité citoyen (comité d'orientation stratégique). La co-construction de médiations et de démarches pédagogiques avec les acteurs des territoires, est un objectif à nos yeux essentiel pour faire sens avec les citoyens et nos quartiers prioritaires.

Grenoble

La commune de Grenoble est fortement engagée pour l'accès de toutes et tous à la connaissance, qui constitue un impératif démocratique. Cet engagement se traduit notamment dans le projet éducatif grenoblois, la mobilisation des équipements culturels municipaux, notamment le muséum, auprès de tous les publics et un engagement transversal pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

A ces titres, la commune de Grenoble sera naturellement partenaire du projet métropolitain de culture scientifique, technique et industrielle, notamment au travers des coopérations scientifiques, culturelles et éducatives déjà à l'œuvre entre le CCSTI la Casemate et le museum de Grenoble, qui se traduisent par d'intenses échanges professionnels et la mise en œuvre conjointe d'expositions, d'événements et de projets scientifiques et culturels.

Le museum de Grenoble est une ressource pour la recherche scientifique et la diffusion de la connaissance. Il s'impliquera à ce titre dans les instances de travail associant la communauté scientifique.

La commune de Grenoble sera également attentive à la démarche d'éducation et de sensibilisation des publics portée par l'EPCC. Elle pourra contribuer à développer les passerelles entre ce nouvel établissement et la communauté éducative grenobloise ainsi qu'avec le grand public, dans une volonté de contribution à la diffusion de la connaissance et aux débats de société.

Jarrie

La commune de Jarrie est sensible à toute forme de valorisation de la culture scientifique, technique et industrielle. Aussi, elle accueille avec grand enthousiasme le projet de création d'un Établissement Public de Coopération Culturelle sur la Métropole.

La proposition d'intégrer le Conseil d'Orientation Stratégique de l'EPCC est celle que nous retenons pour participer activement à la mise en œuvre du programme culturel et scientifique de ce nouveau réseau des acteurs et des équipements métropolitains.

Le musée de la chimie n'a eu de cesse de collaborer à tous les projets d'envergure du territoire (Fête de la science notamment) voire de créer des événementiels comme la célébration du centenaire de l'industrie chimique. Le musée a aussi pour ambition le développement de la culture technique et scientifique aux jeunes, dans un objectif permanent de promotion et d'acceptation de la chimie. Il est donc pleinement souhaité d'apporter notre contribution au sein de cette nouvelle entité.

Cette intégration au Conseil d'Orientation Stratégique représente aussi un nouvel ancrage dans le paysage culturel métropolitain permettant de pointer la forte identité industrielle du sud de Grenoble. Elle permettra, en outre, une synergie des acteurs et des partenaires qui ouvrira de nouvelles perspectives de rayonnement et de dynamisme pour le musée de la chimie.

Pont-de-Claix

La ville de Pont-de-Claix se réjouit d'accueillir le projet de Centre de sciences sur son territoire. Le site des anciens Moulins de Villancourt représente un ancrage fort. C'est un espace patrimonial et emblématique, ancien lieu de vie des familles, porteur d'une partie de l'histoire industrielle et économique de la commune. Les vestiges restants sont chers aux habitants.

Réhabiliter cet espace, proposer une activité culturelle et scientifique, c'est en quelque sorte, redonner vie aux anciens Moulins de Villancourt.

La création d'un nouveau lieu, consacré à la valorisation de la culture scientifique et industrielle semble être une suite presque logique. La ville a grandi avec l'industrie chimique, il semble donc tout à fait pertinent que l'EPCC s'implante sur ce territoire.

La construction d'un centre de sciences sur le territoire de la ville de Pont de Claix s'inscrit en toute logique, dans le prolongement des activités de médiations scientifiques et culturelles menées depuis déjà plusieurs années : avec la Casemate depuis plus de 20 ans, mais aussi avec l'OSUG, le Musée de la Chimie (notamment dans le cadre du centenaire de la chimie).

Le centre des sciences permettra d'offrir aux habitants un lieu innovant, ouvert à tous, habitants, écoles et collèges, milieu associatif. Il permettra également de porter un nouveau regard sur le monde culturel et scientifique grâce à un programme attractif, avec notamment un planétarium, une offre culturelle dense et accessible, vecteur d'émancipation individuelle, d'ouverture d'esprit.

Cet établissement sera un lieu ressources où chacun(e) pourra apprendre, expérimenter, se former, découvrir, échanger.

De plus, cet établissement, doté d'un signal architectural fort, sera susceptible de jouer un rôle de catalyseur dans la dynamique des projets urbains et de générer une augmentation de l'attractivité du territoire.

Saint-Martin-d'Hères

Texte en cours de validation.

Varces Allières et Risset

La commune de Varces Allières et Risset est engagée dans un projet de culture scientifique et technique qui s'inscrit pleinement dans les projets fondateurs de la Métropole dans ce domaine.

En effet, en collaboration avec l'association « La Grange des maths », elle porte depuis 2014 un projet de démocratisation et dédramatisation des mathématiques dans une démarche qui se veut à la fois scientifique, culturelle et citoyenne.

Ce projet se décline en 3 pôles :

2 pôles déjà en activité :

- « **La Grange Vadrouille** » : ensemble d'activités itinérantes, sous forme de mallettes pédagogiques proposées à la location, et déclinées pour les écoles, collèges, lycées, MJC, prison, etc. Elles permettent d'aller vers des publics plus éloignés, et participeront à faire connaître le centre d'animation scientifique de Varces en devenir. Ce pôle fonctionne déjà depuis le dernier trimestre 2017. Il est ainsi intervenu auprès de 7 000 élèves dans 12 établissements différents.
- « **La Grange en Fête** » : participation de l'association à des manifestations grand public (fête de la science, Maths à l'Oriel, forums, conférences...) et l'organisation de certaines d'entre elles. Ce pôle fonctionne déjà depuis 2 ans et a participé à environ 25 manifestations.

☞ Ces deux pôles ont construit une forte coopération avec le milieu scientifique et universitaire, dont certains membres de l'association sont issus.

Un pôle en projet :

- ☞ **La Grange des Maths** proprement dite : centre d'animation scientifique dans un bâtiment communal à restaurer, au cœur d'un magnifique parc de Varces-Allières-et-

Risset (banlieue sud de Grenoble). Les activités de ce lieu permettront de manipuler, observer, s'étonner, découvrir, cheminer et comprendre, par soi-même ou avec d'autres, à son rythme et hors de toute sanction ou compétition, et constater que l'on peut « faire des maths » sans le savoir et y trouver un véritable plaisir. Ce lieu s'adressera à tous les publics, dont notamment les familles et les jeunes scolaires du primaire et du collège, mais aussi les personnes plus éloignées des activités culturelles traditionnelles. Il proposera plusieurs "niveaux de lecture", permettant à ceux qui le souhaitent d'aller au-delà de la simple découverte ludique d'une activité vers une compréhension plus profonde des mathématiques mises en jeu et de leurs champs d'applications concrètes.

Le rayonnement de ce projet est régional, à minima à l'échelle de l'Académie de Grenoble. Plus localement, il complètera l'offre de culture scientifique et technique du Sud grenoblois aux côtés du centre de sciences des Moulins de Villancourt et du muséum de la Chimie de Jarrie.

La commune et l'association soutiennent fortement le projet de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Métropole que la commune pourra rejoindre à terme. Elle accepte, ainsi que l'association « Grange des maths », de participer dès à présent au « comité d'orientation stratégique » afin d'inscrire leurs actions au sein du programme de l'EPCC.

Il est précisé que la Charte est ouverte et incrémentale et que tout nouveau partenaire qui souhaite s'inscrire dans la dynamique pourra le faire sur la base d'une candidature qui sera examinée en comité d'orientation stratégique (le modèle de candidature est présenté en annexe 2).

Objectifs pour la période 2019-2021

Depuis de nombreuses années, les manifestations récurrentes comme la Fête de la Science ou la Semaine du Cerveau réunissent les acteurs universitaires et territoriaux.

Face à cette richesse et cette diversité, ont émergé les cinq objectifs suivants pour le futur dispositif partenarial de gouvernance de la CSTI :

- Faciliter une meilleure mise en réseau des acteurs sur le territoire
- Renforcer l'efficacité des actions de CSTI menées actuellement par les partenaires pour toutes les actions qui seront conduites par l'EPCC grâce à une meilleure

synergie et complémentarité entre les équipements et les programmations dans le territoire

- Renforcer la visibilité et la lisibilité des initiatives et activités, territoriales et universitaires
- Assurer une montée en compétences et une plus forte mutualisation des savoir-faire des équipes,
- Développer de l'innovation en médiation et un plus important taux d'autofinancement, notamment en répondant de façon concertée aux appels à projets nationaux et européens.

PROJET

Fait à Grenoble, le

Pour la Région Auvergne Rhône Alpes Le Vice-Président Yannick NEUDER	Pour le Département de l'Isère Le Président Jean-Pierre BARBIER	Pour Grenoble Alpes Métropole Le Président Christophe FERRARI
Pour la COMUE Université Grenoble Alpes La Présidente Lise DUMASY	Pour L'Université Grenoble Alpes Le Président Patrick LEVY	Pour la Ville de Grenoble Le Maire Eric PIOLLE
Pour la Ville de Pont-de- Claix Le Maire Adjoint Sam TOSCANO	Pour la Ville de Jarrie Le Maire Raphael GUERRERO	Pour la ville de Varcès Le Maire Jean-Luc CORBET
Pour la Ville d'Echirolles Le Maire Renzo SULLI	Pour la Ville de Saint- Martin-d'Hères Le Maire David QUEIROS	Pour l'Académie de Grenoble La Rectrice Fabienne BLAISE
Pour le CCSTI-La Casemate Le Président Bernard PECQUEUR		

Annexe 1 : Glossaire

Culture scientifique : L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dans son rapport provisoire de 2014, indique la définition suivante, empruntée à l'AMCSTI

(http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/opepst/auditions_publicques/Tome_I_rapport_CSTI_provisoire.pdf) :

« Partie intégrante de la culture au sens large, elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société. Elle intéresse également les collectivités territoriales dans leur projet d'aménagement du territoire ainsi que le secteur économique, de par son poids en termes de retombées touristiques et d'emplois ».

Diffusion : Entendu au sens d'action de disséminer, sensibiliser, transmettre, communiquer auprès du grand public sur les résultats de la recherche (*Outreach* en anglais).

Équipement : Entendu au sens d'équipement public, c'est-à-dire une construction, un bâtiment ou une installation de service public et d'intérêt collectif.

Établissement public de coopération culturelle (EPCC) : En France, un établissement public de coopération culturelle est un établissement public qui gère un service public culturel. Les EPCC permettent d'associer plusieurs collectivités territoriales et éventuellement l'État dans l'organisation et le financement d'équipements culturels importants. L'établissement public de coopération culturelle a été créé par une loi du 4 janvier 2002 et codifié aux articles L.1431-12 et suivants du code général des collectivités territoriales. Son statut a évolué depuis la loi du 22 juin 2006.

Valorisation sociale de la recherche : diffusion, transmission, mise en débat auprès des citoyens.

Vulgarisation : Fait d'adapter des connaissances techniques, scientifiques, pour les rendre accessibles à un lecteur non spécialiste.

Annexe 2 : Nouveau signataire (validation par le comité d'orientation stratégique)

Attentes

Contributions

PROJET